



GAL du Pays de La Châtre en Berry

Compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation LEADER Jeudi 13 décembre 2018

La consultation écrite a été adressée par courrier le 4 décembre 2018 à l'ensemble des membres du Comité de Programmation LEADER titulaires et suppléants.

Le vote des suppléants sera pris en compte qu'en cas d'absence de réponse du titulaire dans le temps imparti, soit avant le 18 décembre 2018.

Collège public (7 membres ont répondu par écrit)

Membres titulaires : 2 membres

Jean-Michel DEGAY - *Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire d'Aigurande, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ;*

Barbara NICOLAS - *Maire de Mouhers.*

Soit 2 votes pris en compte.

Membres suppléants : 5 membres

Benoît RABRET - (en remplacement d'Arnaud DENORMANDIE) - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Adjoint au Maire de Vijon, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Michèle SELLERON - (en remplacement de François DAUGERON) *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Conseillère municipale de Saint Aoùt, Conseillère Départementale ;*

Danielle LAMY - (en remplacement de Serge DESCOUT) *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Pouligny-Notre-Dame, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Patrick CHARASSON - (en remplacement de Jean-Pierre NICOLET) *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Feusines, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Pierre JULIEN - *Membre du Pays de La Châtre en Berry, Conseiller municipal de Le Magny, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère.*

Soit 4 votes pris en compte.

Soit pour le Collège public (titulaires + suppléants), un total de 6 votes pris en compte.

Collège privé (11 membres ont répondu par écrit)

Membres titulaires : 7 membres

Jean-Claude MOREAU - *Référent LEADER, Président du Conseil de Développement, Secrétaire de l'ADAR CIVAM ;*

Alain GLAUMOT - *Membre du Conseil de Développement, Président de l'Office de Tourisme de La Châtre ;*
Annie ROCHOUX - *Référente LEADER, Membre du Conseil de Développement, Elue de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;*
Jacques LUCBERT - *Membre du Conseil de Développement, Président de l'association Indre Nature ;*
Yves NONNET - *Référent LEADER, Membre du Conseil de Développement, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre ;*
Michel SUCHET - *Vice-Président du Conseil de Développement, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre ;*
Christian NIEL - *Membre du Conseil de Développement, Président du Parc des Parelles.*

Soit 6 votes pris en compte. Le vote de Monsieur Jean-Claude Moreau - Secrétaire de l'ADAR-CIVAM n'étant pas comptabilisé.

Membres suppléants : 4 membres

Sylvie PETOLON - (en remplacement de Michel BAUDIMANT) - *Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaud Sud ;*
Vanessa WEINLING - (en remplacement de Cyril HUVE) - *Responsable du Service culturel de La Châtre ;*
Jacqueline MAJOREL - *Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre ;*
René MARANDON - *Membre du Conseil de Développement, Président de la société Pomologique du Berry.*

Soit 2 votes pris en compte.

Soit pour le Collège privé (*titulaires + suppléants*), un total de 8 votes pris en compte.

Les scrutateurs, membres de l'équipe technique du GAL du Pays de La Châtre en Berry ont procédé à la vérification du double quorum : 14 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 6 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 8 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative. En conséquence de quoi, il a été constaté que la règle du double quorum a été respectée (au moins 50% des membres du Comité de Programmation ayant pris part à la consultation écrite et au moins 50% des présents appartiennent au collège privé).

Ordre du jour :

- ✓ Examen d'un dossier pour avis définitif
- **Cultivons l'accueil, une initiative collective pour susciter l'envie de s'installer en Boischaud Sud** - (Comité de Programmation du 1^{er} juin 2017),

Dossier n°1 «Cultivons l'accueil, une initiative collective pour susciter l'envie de s'installer en Boischaud Sud»

Intitulé du projet : «Cultivons l'accueil, une initiative collective pour susciter l'envie de s'installer en Boischaud Sud»

N° du dossier : RCEN 190217 DT 0360018

Porteur du projet : ADAR

N° SIRET : 410 298 368 000 11

Thématique Leader : Fiche action 1 « Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités »

Vu l'avis d'opportunité favorable du Comité de Programmation du 1^{er} juin 2017

Vu l'avis règlementaire du service instructeur du 8 octobre 2018

Synthèse du projet

La Loi NOTRe se traduit par des regroupements de collectivités et permet la mise en commun de compétences économiques et touristiques. Cependant, les acteurs n'y sont pas toujours préparés.

Notre projet s'inscrit dans le courant de cette évolution en favorisant les échanges et la concertation entre acteurs, notamment par la construction de projets d'animations et l'organisation d'événementiels qui généreront davantage de coopération entre les territoires.

Nous souhaitons agir dans un esprit de décloisonnement en favorisant par ce projet l'interconnaissance des acteurs, la communication et la concertation et ainsi contribuer à la vitalité socio-économique du territoire du sud de l'Indre par le renforcement de l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations.

La coopération étant un des fondamentaux du programme LEADER, les GAL du Pays de La Châtre en Berry et du Val de Creuse-Val d'Anglin, ont accepté – dans l'attente de la mise en œuvre de la mesure 19.3 – d'accompagner à part égale l'ADAR-CIVAM dans sa recherche de solutions pour donner envie aux touristes de s'installer durablement sur le territoire du Boischaud Sud.

Deux axes sont définis :

AXE 1 : S'appuyer sur des relais locaux et fédérer les acteurs pour promouvoir une image positive du territoire

Axe 2 : Prospection en vue de la formation d'un ou plusieurs groupe(s) de citoyens (bénévoles, agriculteurs...) ayant une volonté commune de valoriser et faire découvrir les ressources du territoire (co-construction de contenu d'animation : randonnées à thèmes, visites d'ateliers, visites de fermes etc...)

Calendrier prévisionnel des dépenses

Date prévisionnelle de début de projet : Janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : Décembre 2019

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant TTC (€) à approuver	Montant TTC (€) approuvé en Comité de Programmation du 01/06/17
Annexe 1 : prestations de services	5 525.00	11 050.00
Annexe 2 : frais salariaux	28 020.88	55 749.00
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	4 203.00	8 362.00
Annexe 3 : autres dépenses	2 712.43	14 445.00
Annexe 4 : contributions en nature du demandeur	0	0
Coût global du projet	40 461.31	89 606.00

Plan de financement prévisionnel du projet

Financement d'origine publique		
Financeurs publics sollicités	Montant (€) à approuver	Montant (€) approuvé en Comité de Programmation du 01/06/17
Etat		
Conseil Régional Centre - Val de Loire	18 193.50	36 387.00
Conseil Départemental de l'Indre		
Communauté de Communes		
Commune de La Châtre		
Autres :		
Auto-financement maître d'ouvrage public		
Financement européen (FEADER) sollicités	17 649.00	17 649.00
Sous total financeurs publics	35 842.50	54 036.00
Financement d'origine privée		
Auto-financement : maître d'ouvrage privé	4 618.94	17 921.00
Sous total financeurs privés	4 618.94	17 921.00
Recettes prévisionnelles générées par le projet		
Total général = coût du projet	40 461.44	89 606.00

Avis définitif du Comité de Programmation

Le dossier est approuvé pour un montant de 17 649 € de subvention FEADER, compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 40 461.44 €, par 13 avis favorables et une abstention.

Fait le 19 décembre 2018

Le Président,
Jean-Michel DEGAY

